Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 770

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266953

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelle réglementation de l'assurance-chômage

(Suite et fin)

Comme dans le droit actuel, le montant de l'indemnité est égal à un certain pour cent du salaire assuré : L'indemnité journalière subit une augmentation de 8 % ou 7 ct. La graduation des indemnités journalières a subi une importante simplification du fait qu'on ne tiendra dorénavant compte que de deux catégories d'assurés : les assurés ayant des obligations d'entretien ou d'assistance et ceux n'ayant pas de telles obligations. En sus de l'indemnité de base le projet prévoit le versement pour les assurés ayant des obligations d'entretien ou d'assistance, des suppléments servis à partir de la deuxième personne à la charge de l'assuré et non plus de la troisième comme c'est actuellement le cas. En outre, les restrictions (concernant par exemple les salaires et indemnités) pour la femme mariée exerçant une profession et les personnes au-dessous de 20 ans tombent. Comme jusqu'ici, les assurés ne peuvent obtenir au cours d'une année civile que quatre-vingt-dix indemnités journalières pleines. Toutefois le projet donne la possibilité au Conseil fédéral de prolonger en période de chômage accentuée, et pour certaines branches économiques ou contrées, de 90 à 120 jours le service des indemnités. La nouvelle législation signifiant une charge financière supplémentaire pour les caisses, une augmentation plus ou moins importante des primes ne pourra probablement pas être évitée.

2. Allocations de crise.

L'assurance-chômage avec son service d'indemnité d'une durée de 90 à 120 jours par année, ne protège pas l'assuré contre les difficultés économiques et la misère en cas de chômage prolongé. C'est pourquoi la nouvelle législation complète les prestations de l'assurance par un service des allocations de crise. L'organisation du service des allocations de crise incombe aux cantons, ils décident en période de crise importante s'ils veulent à leurs frais introduire le service des allocations de crise sur leur territoire. La Confédération se borne à allouer des subventions à certaines branches économiques ou certaines régions. L'aide aux chômeurs dans la gêne avait été étendue aux chômeurs non-assurés. Seuls les assurés qui ont épuisé leur droit aux indemnités bénéficieront des allocations de crise. Cette limitation se justifie du fait qu'à l'avenir les cotisations du fonds central de compensation pour perte de salaire qui avait été alimenté par tous les travailleurs et les employeurs tomberont. Les allocations de crise ne peuvent être servies qu'aux chômeurs dans la gêne. Pour déterminer si un chômeur est dans la gêne on tient compte de ses revenus et de sa fortune ainsi que des revenus et de la fortune de son conjoint et des enfants mineurs. On tient compte de même entièrement ou partiellement des revenus des membres de la famille qui font ménage commun avec l'assuré. Le nouveau projet contient des améliorations notables comparativement à l'ancienne législation du fait que les membres de la famille dont le revenu entre en ligne de compte a été limité. Le montant des allocations de crise a été fixé à 90% de l'indemnité de chômage. Les chômeurs n'ont droit pour une année civile qu'à 90 allocations journalières pleines. Cependant, les cantons peuvent d'entente avec le Département fédéral de l'économie publique, prolonger le service jusqu'à 140 allocations journalières pleines. En cas de chômage accentué, un assuré peut donc, dans une année, retirer de l'assurance-chômage et des allocations de crise un maximum de 200 indemnités journalières.

Il faut s'attendre à ce que le projet de loi subisse encore différents changements après avoir non seulement été examiné par les associations économiques et les cantons, mais aussi après avoir été discuté au parlement. En outre différentes questions importantes ne trouveront leur solution que lors des différentes ordonnances qui suivront la loi. Si l'esprit de bonne volonté qui a régné jusqu'ici continue durant les futures délibérations, il est possible que la nouvelle loi sur l'assurance-chômage et l'assistance aux chômeurs entrent bientôt en vigueur.

M. O.

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

DE-CI, DE-LA

Au Canada, deux femmes siègent à la Chambre haute, Cairine Wilson (libérale) et Iva Fallis (conservatrice). Il n'y en a aucune à la Chambre des Communes.

* * *

Le Danemark a désigné Mme Eugénie Anderson comme ambassadrice aux États-Unis. Ce poste est occupé pour la première fois par une femme.

* * *

Deux femmes sont au Parlement portugais : Maria Luisa Van Zeller, dr en médecine, et Virginia Gersaò, professeur au Lycée, femme de lettres.

* * *

Mrs Petronal White est la première femme australienne appelée à siéger au Conseil municipal de Brisbane. Il n'y a actuellement pas d'autre conseillère municipale dans les cinq capitales de ce continent. Elle a été présentée par une association hors parti.

* * *

Une importante session d'un Comité de l'Asie du Sud-Est, de l'Organisation mondiale de la santé, se tient à New Dehli. Deux personnalités féminines célèbres y prennent part : Rajkumari Amrit Kaur, ministre de la santé (Inde) et le Dr Martha Eliot (Etats-Unis), sous-directeur général de l'O. M. S.

* * *

Mme Blagoeva a été nommée ambassadrice de la Bulgarie à Moscou.

Le 28 juillet dernier, une motion présentée par Lord Reading, permettant aux pairesses de siéger à la Chambre des Lords, a passé. Ce succès est d'autant plus apprécié que quatre fois déjà, une motion de ce genre avait été repoussée.

* * *

L'Open Door international a tenu sa session à Amsterdam en juillet.

* * *

Lise Meitner, physicienne de réputation mondiale qui, réfugiée aux Etats-Unis pendant la guerre, contribua à la réalisation de la bombe atomique, a reçu la Médaille Max Planck, à l'Université de Bonn, c'est la plus haute récompense que puisse décerner la Société des physiciens allemands.

* * *

Les Suédoises ont célébré cet été le quatre-vingtième anniversaire de Lydia Wahlström, professeur, pédagogue, féministe, auteur de romans connus, dont l'âge n'a pas diminué la brillante activité.

* * *

Au Congrès fédéraliste de Strasbourg, en août, à côté de Marg. Herbison, de la délégation britannique, se trouvait une autre femme, Dr Marg. Klompé, appartenant à la délégation néerlandaise et qui fait actuellement partie de la délégation de son pays à l'Assemblée générale de l'O. N. U., à Lake Success.

* * *

L'Inde a délégué à l'Assemblée des Nations Unies, à Lake Success, Mme Sucheta Kripalani.

* * *

En Yougoslavie, les femmes représentent actuellement le 16 % de la main d'œuvre.

* * *

Après 161 ans d'existence, l'Université de Harvard s'est décidée enfin à conférer le titre de docteur en médecine à des femmes, douze d'entre elles viennent d'obtenir ce grade.

* * *

A la Radio de Léopoldville (Congo belge) on dispose maintenant d'une speakerine noire.

* * *

L'Action familiale, association belge, a créé une sorte d'Ecole des parents qui annonce un programme de conférences très intéressantes confiées à des spécialistes réputés de la psychologie.

* * *

L'Afrique du Sud a adopté la législation britannique concernant les femmes qui épousent un étranger, lesquelles ne perdent pas leur nationalité d'origine ; tandis que les étrangères qui épousent un citoyen sud-africain, ne deviennent plus automatiquement sud-africaines.

* * *

Pour la première fois... le président de *l'Académie Goncourt* est une femme, le célèbre écrivain français, Colette.

* * *

Le ministère des femmes pasteurs

Une expérience intéressante

La paroisse de langue allemande de la Mercerie à Lausanne, rattachée à l'Eglise nationale vaudoise (laquelle est farouchement antiféministe, on le sait), est dirigée par un pasteur qui aimerait bien que son activité soit poursuivie quand il s'absente ou qu'il est malade. Elle a donc demandé au Synode de l'Eglise nationale, qui a été d'accord d'apporter des dérogations au règlement élaboré en 1930 sur les ministères féminins (travailler rigoureusement en sous-ordre, ne pas prêcher au culte principal, ne pas baptiser, ni bénir un mariage, etc.) afin que sa vicaire, Mlle Frei, licenciée en théologie, consacrée dans l'Eglise de Zurich, puisse parler du haut de la chaire, une fois par mois, le dimanche matin, et lui servir de suffragante.

L'expérience est intéressante, a relevé M. H. Meylan, professeur de théologie à l'Université de Lausanne (sa femme a été la directrice de l'Ecole des ministères féminins de Lausanne, laquelle a disparu) ; il faut la faire le plus largement possible et ne pas empêcher Mlle Frei de prêcher tous les dimanches. Et pourquoi ne pourrait-elle pas bénir un mariage ? Ni baptiser un enfant ?

Au cours d'une brève discussion, des membres du Synode ont demandé si des femmes étaient pasteurs de plein droit quelque part en Suisse ? Bien sûr, à Genève, à Soleure, à Zurich, etc.

S. B.

* * *

Dans l'église réformée de France

Le Synode de l'Eglise réformée de France a décidé que des femmes non mariées pourraient — dans des cas exceptionnels — recevoir la consécration pastorale.

La première consécration féminine

Pour la première fois le 20 octobre, une femme fut consacrée comme pasteur de l'Eglise réformée de France. C'est une Alsacienne, Mlle Schmidt, qui a fait ses études de philosophie d'abord, puis de théologie à Genève et qui devient pasteur titulaire de l'importante paroisse protestante de Sète. Depuis quatorze ans, Mlle Schmidt a travaillé dans diverses paroisses françaises et en dernier lieu, comme auxiliaire du pasteur de Sète, dont elle prend maintenant la charge entière.

On n'oublie pas que lorsqu'existait le camp français de réfugiés à Gurs (Pyrennées), de lugubre mémoire, le gouvernement de Vichy refusait d'y laisser pénétrer un pasteur. On fit appel à Mlle Schmidt qui, comme femme, fut agréée. Courageusement elle accepta d'aller s'enfermer derrière les barbelés.

Plus de trente pasteurs participaient à la cérémonie ; la nouvelle titulaire a rendu au cours de sa prédication, un émouvant hommage à la Fédération chrétienne d'étudiants, au sein de laquelle s'est révélée sa vocation.

Propos de couloir

— N'êtes-vous pas gênée, dit un membre du Synode d'une Eglise d'un canton romand à une journaliste, de vous trouver seule parmi tous ces hommes ?

— N'êtes-vous pas gêné, Monsieur, de régler ainsi seuls, entre hommes, les affaires d'une Eglise multidiniste, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes à fréquenter les cultes et à soutenir les œuvres paroissiales ?

— ???

MACHINES à LAVER
Economiques à l'achat
Economiques à l'usage
E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

La Femme peut-elle vaincre ses sentiments d'infériorité ?

On parle assez volontiers de ses sentiments d'infériorité depuis que le psychologue Adler a lancé le complexe d'infériorité dans le grand public, car, ceux-ci éveillent chez autrui la compréhension et la bienveillance plutôt que la réprobation et la jalousie.

Actuellement, la psychologie tend à ramener tous les sentiments d'infériorité à une image désavantageuse de soi.

La petite fille ressent la différence physique et morale entre son frère ou son père et elle-même comme une infériorité, même dans les formes de société où la femme est mieux cotée que l'homme, et elle réagit par diverses attitudes compensatrices. Toutefois, le « sexe faible » peut devenir fort dans la mesure où la femme prend son parti de sa situation et sait en accepter les avantages et les joies.

Ces thèmes sont trop connus pour nous y arrêter davantage, essayons plutôt de découvrir ce qui pourrait aider une femme timide à sortir de sa retraite. Celle qui évite de prendre la parole dans une discussion ou qui cherche à se faire toute petite pour être excusée d'avance sait pourtant se montrer avenante et entreprenante avec ses invités. Même une fillette renfermée s'ouvre à la vie sociale lorsqu'elle joue à « la maîtresse de maison ».

J'ai interrogé plusieurs femmes sur ce changement d'attitude et, en analysant leurs sentiments, elles se sont rendu compte qu'en temps ordinaire elles cherchaient à être appréciées et aimées (sans oser toujours se l'avouer) et ainsi tout l'intérêt se concentrait sur leur personne, tandis qu'en recevant leurs visites, elles étaient obligées de penser, avant tout, à les mettre à l'aise en donnant le meilleur d'elles-mêmes ; du coup leur timidité disparaissait comme par enchantement.

Si le sentiment d'infériorité naît du conflit entre une quête d'amour infantile (motivée par l'impression d'être lésée, de manquer de quelque chose) et la réaction d'amour-propre poussant à méconnaître cette faiblesse intérieure, n'y aurait-il pas dans l'attitude positive que nous venons d'envisager, une thérapeutique toute trouvée ?

Après avoir pris conscience de son besoin d'amour en grande partie normal mais souvent trop chargé de revendications infantiles, il est nécessaire de voir comment l'infériorité perd sa raison d'être : le bègue lancé dans un discours n'a plus d'accrocs, l'enfant jouant sort de sa coquille, la mère se promenant, avec son fils a un sentiment de complétude, la femme sûre d'être aimée ne rougit plus, la baigneuse timide oublie ses charmes une fois dans l'eau, l'employée ne cherchant pas les grâces de son patron, n'en a pas peur, l'artiste quitte son trac quand il pense plus à l'expression désirée qu'à l'impression produite.

Puisque le sentiment d'infériorité tire sa force du désir de rester enfant, il s'agit donc — pour la femme — non plus d'attendre passivement d'être aimée mais d'agir en se donnant afin d'expérimenter cette vérité : « l'amour supprime la crainte » (I Jean 4/18).

G. D.

Fais connaissance avec l'atome

Chacun a pu visiter, à la Foire de Genève, le stand de physique atomique, et observer les corps radioactifs ainsi que les moyens modernes de détection dont disposent les savants.

Ceux qui voudraient acquérir une connaissance plus approfondie du sujet, devront lire l'ouvrage de MM. Eidinoff et Ruchlis, le premier, collaborateur pour l'« Atomic Bomb Project », le second, président de la Société de Physique de New-York.

Du point de vue pédagogique, c'est un véritable tour de force qu'ont réalisé ces deux savants : ils ont réussi, en effet, en employant une langue accessible à tous et en multipliant des images très suggestives et souvent même amusantes, à mettre à la portée de chacun, un sujet éminemment difficile et abstrus. De plus, les deux savants ont adopté un plan historique et nous racontent, comme un roman, cette extraordinaire épopée : partant des plus anciennes découvertes, ils nous introduisent dans ce monde inconnu, nous promènent de l'infiniment petit à l'infiniment grand, jusqu'aux perspectives immenses et bienfaisantes que cette découverte géniale ouvre à l'humanité, si elle sait en user avec sagesse et si sa moralité peut s'élever au niveau de sa raison.

R.W.F.

par M. L. Eidinoff et H. Ruchlis (Ed. Jeheber, Genève).

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la **PHARMACIE FINCK & Cie**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. **1.80.** Tél. 2.71.15

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Soutenez votre „Journal“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Secrétariat
Séances de conseils
Organismes internationaux
Facilité et rapidité
de prise de la parole par la
Sténotypie Grandjean
G. BURKLEN
Genève - Tél. 8.89.33 - Rue du Vieux-Collège 9

Vous trouvez
toujours pour toutes les bourses un beau choix de fleurs coupées, plantes vertes et fleuries, bouquets et couronnes, chez
E. PREISIG Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève
Téléphone 4.94.68
Même maison :
Rue de Genève 80 - Chêne-Bourg
Téléphone 5.88.40

BOUVIER
le bon papetier de la Croix-d'Or
le spécialiste du stylo

MERCERIE - BONNETERIE
M. MAGNIN
27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

Spécialité de chocolats suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI
GENÈVE
8, rue du Marché (face Fusterie) TÉL 4.25.91
22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière) TÉL. 2.37.92

POUR CONSTRUIRE
VILLA
A FORFAIT COMPLET - *DEMANDEZ*
CHAFFARD & HUTTERLI
Fondée en 1911
H. HUTTERLI, succ.
69, RUE DE LAUSANNE :: TÉL. 2.67.32
PLANS — RÉFÉRENCES — DEVIS

Corsets Clément
26, Rue du Marché
Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix
TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Volailles - Conserves
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs
R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÊNE TÉLÉPHONE 4.26.79
5 % à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés

Demandez
le MOUVEMENT FEMINISTE
dans les kiosques de l'
AGENCE NAVILLE

Le Parlement de l'Allemagne occidentale, composé de 402 membres ne compte que 21 femmes, elles représentent le 5,9 % du total. Les femmes allemandes trouvent que la proportion est faible, mais les Anglaises font observer qu'en Grande-Bretagne la proportion n'est que de 4 %.

* * *

La Fédération allemande des Femmes universitaires s'est reconstituée. Elle avait été dissoute en 1935 sous le régime nazi. L'assemblée constitutive a eu lieu à Berlin, huit branches étaient représentées, d'autres ont surgi depuis lors. La présidente est Emmy Beckman, Oberschulrat i. R. de Hambourg.

Ces nouvelles ont été glanées dans l'International Women's News, le Women's Bulletin, le Bulletin du Conseil national belge, le Schweizer Frauenblatt, Die Frau, etc.

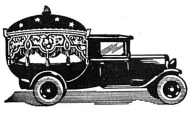

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Boursières et greffières communales

On n'a pas oublié qu'au début du mois de mai dernier, le Conseil d'Etat vaudois refusa de sanctionner la nomination, comme greffière municipale de Coinsins, de Mlle Elisabeth Glauser, institutrice, laquelle n'en continua pas moins ses fonctions, puisque personne d'autre ne voulait les assumer. Le Département de l'Intérieur, basé sur un avis de droit affirma alors que « les dispositions légales en vigueur s'opposent formellement à ce que les femmes soient nommées aux postes de boursières et de greffières municipales ».

Le 6 septembre, le Grand Conseil demandait au Conseil d'Etat de modifier diverses lois pour permettre aux femmes d'accéder à des fonctions dont elles sont actuellement exclues : secrétaire municipal, boursier communal, autorités ecclésiastiques, etc. Le Département de l'Intérieur a examiné à nouveau les textes, statut cantonal des fonctions publiques, loi sur l'organisation des autorités communales, et en a déduit que ces textes ne constituent pas un obstacle déterminant pour interdire aux femmes l'accès aux emplois publics communaux, y compris celui de secrétaire municipal ou de boursier communal. Il ne s'agit plus que d'une question d'interprétation plus ou moins large de ces textes.

Les idées ont évolué, dit la circulaire du Département de l'Intérieur adressée aux préfets, le 14 octobre ; le Grand Conseil, par son vote du 6 septembre, a autorisé le Conseil d'Etat à donner à ces dispositions la plus large interprétation possible, afin de permettre aux femmes d'avoir une part plus active à la vie politique et sociale du pays.

En conséquence, le Conseil d'Etat admet, que sous réserve des lois spéciales et des règlements communaux, les femmes et les *mineurs* peuvent revêtir des fonctions ou des emplois publics communaux, y compris ceux de secrétaire municipal ou de boursier communal.

Mlle Glauser a donc été le 14 octobre officiellement nommée greffière communale, et probablement d'autres femmes le seront, qui assument ces fonctions ou celles de boursières à titre officieux.

On peut donc espérer que dans une vingtaine d'années, les idées ayant encore évolué, des experts donneront un avis de droit affirmant que les « textes ne constituent pas un obstacle déterminant pour interdire aux femmes » l'accès des urnes, que rien dans la Constitution ni dans la loi ne spécifie qu'elles ne peuvent pas voter ; ainsi un avis de droit pourrait faire de nous des citoyennes et sanctionner une opinion que nous avons toujours défendues.

S. B.

Les pacifistes se remettent à l'œuvre

Le 21 octobre, l'*Union mondiale des femmes pour la paix et la concorde internationale*, recevait sa correspondante en Allemagne avant la dernière guerre, Mlle Zehetmeier. Cette dernière, pacifiste convaincue a payé son attachement à ses convictions de plus de sept ans d'incarcération, tantôt dans des prisons, tantôt dans des asiles d'aliénés. C'est l'arrivée des troupes américaines qui lui ouvrirent les portes de sa prison. Combien d'autres de ses compatriotes ont payé de leur vie ou de leur liberté l'opposition qu'il ont manifestée au bellicisme du national-socialisme ! Etaient considérés comme dangereux tous ceux qui étaient contre la guerre et de nombreuses compagnes de Mlle Zehetmeier n'avaient pas commis d'autre crime et n'étaient affectées d'aucune folie. Actuellement la campagne pacifiste est très difficile en Allemagne, car la population adulte a été forgée, pendant sa jeunesse par la propagande hitlérienne. Ces convictions acquises au cours de la croissance sont fortement enracinées.

Néanmoins, Mlle Zehetmeier, avec l'appui des pacifistes des autres pays, se met à la tâche avec courage et enthousiasme.

Nous avons vu le „Rideau de fer“

« Quand nous sommes allés récemment en Allemagne, nous avons été conduits à la limite des zones britannique et russe. C'était une région plate, une campagne inoffensive avec des dunes de sable, des buissons, des champs, des barrières, et, traversant le milieu d'un champ très ordinaire, une masse de fils de fer barbelés emmêlés et rouillés constituait ce qu'on nous dit être le rideau de fer.

Parmi les buissons, de l'autre côté de ces fils de fer barbelés se tenait un petit groupe d'hommes en uniforme qui nous regardèrent avec leurs jumelles de campagne, et on nous dit à l'oreille que c'était des Russes.

Les membres de la Ligue internationale des Femmes pour la paix et la liberté ne sont pas enclins à porter un respect excessif aux frontières nationales... mais ici, en face de cet emmêlement de fils de fer rouillés, nous avons senti que nous étions en présence de quelque chose d'un ordre différent : un emmêlement d'espoirs et de craintes, de malentendus et d'incompréhensions, un emmêlement de manières différentes de considérer la vie, de mettre l'accent sur certaines valeurs humaines fondamentales, en religion, en politique, en économie, bref un emmêlement des idéologies de l'Est et de l'Ouest.

... Ce conflit idéologique, d'où naît notre actuel danger de guerre a ses racines dans l'incompatibilité de deux grands systèmes économiques et culturels... cependant, sur quelques points, ces deux systèmes sont complémentaires, puisque chacun a besoin de ce que l'autre peut lui fournir. La source immédiate du danger n'est donc pas économique mais plutôt culturelle, ou en son sens profond religieuse, puisqu'elle se rapporte à des idées et à des valeurs que chaque côté regarde, à sa manière, comme sacrée. »

Ces lignes sont extraites d'un rapport présenté par Agnès Stapeldon sur les valeurs de l'Est et de l'Ouest, au Congrès de Copenhague où s'est réunie la Ligue des Femmes pour la paix et la liberté du 15 au 19 août. Elle groupait environ trois cents participants qui ont étudié avec sérieux des problèmes posés par le problème colonial. La Ligue poursuit l'exécution de son plan habituel, mais elle va entreprendre une action pour intéresser les femmes de l'Asie et notamment celles de l'Inde.

* * *

Tout autre était la nature de la Conférence de St-Cergues (7-13 septembre). Là se réunissaient des représentants — une cinquantaine environ — des différents groupements en faveur de la paix qui cherchent à s'informer mutuellement sur leur activité respective et à coordonner leur action. Ils ont abouti à une série de résolutions sur une stratégie nouvelle de la paix, le problème vital de l'alimentation, le développement des armes d'anéantissement, atomique et biologique et la nécessité de dénouer la crise spirituelle dans laquelle se débat l'humanité.

Mais à Copenhague, comme à St-Cergues, on entendit Lord Boyd Orr, le nouveau lauréat du Prix Nobel pour la paix, prêcher sa croisade en faveur de l'augmentation de la production agricole, afin de sauver l'humanité de la famine.

Suffrage féminin

La Section de Lausanne du Suffrage féminin a commencé ses séances mensuelles, le 14 octobre, par un exposé très clair et fort intéressant de M. E. B. Steffan, secrétaire central de l'Union européenne à Lausanne, sur le fédéralisme européen. La discussion a été animée. Le public était fort nombreux.

Pour fin novembre, la section organise une séance consacrée aux causes du divorce. On parle beaucoup de l'excès des divorces, on en a discuté au Grand Conseil ; une commission extraparlementaire s'en occupe et étudie les améliorations qui pourraient être apportées à la législation pour freiner ce mal. Il est bon qu'on entende, dans ce domaine aussi, les opinions des femmes qui n'élaborent pas les lois, ne sont ni juges de paix, ni membres des tribunaux civils.

S. B.

LOUIS KUHNE & Cie

PORCELAINES & CRISTAUX
17, RUE DU MARCHÉ
(MOLARD)
GENÈVE

CANTON DE VAUD

Une profession pour nos filles
LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE
Avenue de Beaumont 48
Ecole cantonale de puériculture reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Art Rustique Suisse
LAUSANNE
HÉLÈNE CUÉNOUD, anciennement Pl. St-François 12bis
s'est installée Avenue du Théâtre 1
Les Dentelles et objets de Gruyère
Les Toiles tissées à la main
Les Poteries et bibelots faits en Suisse
Les Blouses et tabliers bernois
Les Bois sculptés et les pailles tessinoises.

Le Portail Blanc
WHITE GATES
English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-PEILZ
Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram: „White Gates“

Spécialité: La fiche comptable
Imprimerie Th. Ebechard
LAUSANNE
Terreaux 8
Téléphone 23383

RESTAURANTS - TEA-ROOM
LE CARILLON
Place Chauderon - LAUSANNE
Ses repas pour toutes les bourses

Chez *Mme Marleine*
MODES - VEVEY
vous trouverez le coiffant personnel

Emissions radiophoniques

Lundi 7 novembre à 18 h. 30 :
Qu'est-ce que l'organisation professionnelle ?
Mercredis 9 et 16, à 13 h. 45 :
La Femme chez elle.
Samedi 12, à 14 h. :
Magazine de la Femme.
Lundi 14, à 19 h. :
La Femme dans le monde : *Interview de Kitty Ponse.*

Carnet de la Quinzaine

Samedi 12 novembre

BALE : Université, Petersgraben (salle 18) à 20 h. 15, *Assemblée générale* de l'*Association suisse des Femmes universitaires.* Conférence de Mlle J. Chaton (Paris), *Enquête de l'UNESCO sur l'éducation féminine.*

Dimanche 13 novembre

BALE : Casino de la Ville, 9 h. : *Assemblée générale des déléguées de l'Association suisse des Femmes universitaires.*

Lundi 14 novembre.

GENÈVE : Rue de la Confédération 6, à 20 h. 30. Société d'études psychiques, conférence de Mlle E. Sennwald : *La femme dans le monde moderne.*

Mardi 15 novembre

GENÈVE : Théâtre de la Cour Saint-Pierre, à 20 h. 30 (Salle Odier). Conférence de Me S. Erlich, avocate à la Cour, à Paris : *Israël, Terre ancienne, Femme nouvelle.* Organisée par la *Wizo*, Union des femmes juives pour la Palestine et l'*Association genevoise pour le suffrage féminin.*

Mardi 29 novembre

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, à 20 h. 30, *Chez les Femmes finlandaises*, impressions de voyage par Mme Ed. Rochedieu, causerie et entretien, organisés par le *Centre de liaison des associations féminines genevoises*.

Imp. NATIONALE r. Alfred-Vincent 10, GENÈVE